

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

N° W19-501558

N° D43134

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3304 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BEN BRANIM SOUBARA

Date de naissance : 20/01/1948

Adresse : MARINA ELBAIRA N° 93
BOULEVARD ELBAIRA
206139 9396

Tél. : Total des frais engagés : 140,00 Dhs



Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : SAR Le : 06/10/2020

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



وصفة طبية Ordonnance

Casablanca, le :

140,00

y lebo

كاسا

PHARMACIE DAR BOUAZZA
ZAHRAH KI Amina
Dar Bouazza Ouled Jenar BP 93
Tél. : 0522 29 01 74 - Dar Bouazza

2/ Banbe Velpur 10ce.

~~Hôpital Universitaire International Cheikh Khalifa
Pr. EL OMORI MOUNIA
Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique~~



MEBO

Pommade dermique
à base de plantes
30 g

0,25% β -sitosterol

Ce médicament contient de l'huile de sesame comme excipient à effet notoire
Industries Pharmaceutiques du Golfe, Ras Al Khaimah, E.A.U.

Julphar

Avec l'autorisation de Beijing Guangming Chinese Medicine Institute for Burns, Wounds & Ulcers, China et de l'inventeur de MEBO, le Professeur Xu Rongxiang.

Indications: MEBO est utilisé pour le traitement de tous les types de brûlures, de lésions traumatiques ou infectées, d'ulcères des jambes et de la peau. MEBO rend à la peau son état naturel. **Comment l'utiliser?** Etendre une couche d'un mm d'épaisseur sur la plaie et répéter cette application toutes les 4 heures après avoir essuyé soigneusement les restes de pommade et de liquide avec un mouchoir en papier doux ou un morceau de gaze; jusqu'à cicatrisation.

Lire la notice intérieure pour les instructions détaillées. **Tenir hors de la portée des enfants.**

Conserver à des températures inférieures à 25°C.

AMM: 1584DMP/21/NNP

Distribué par les: Laboratoires Novopharma,
Z.I.12, Tit Mellil, Casablanca.

PPV: 140,00 Dhs

PHARMACIE DAR BOUAZZA
DR AMINA ZAHZOUHI
BP 93 DAR BOUAZZA CASABLANCA

Patente N°: 32964503
N° R.C. :
Compte :
CNSS :
Id.Fiscale :
ICE :

Tél : 0522290174

Le : 06/10/2020

Mm BENBRAHIM JAWHARA

FACTURE : 995 du : 06/10/2020

Qté	Désignation	Prix PPV	Montant	TVA
1	MEBO POMMADE T/30 G	140,00	140,00	7,00%

Total TTC 140.00

Arrêtée la présente facture à la somme de :CENT QUARANTE DIRHAMS

	Taux	HT	TVA	TTC
7.00%	7,00	130,84	9,16	140,00
		130,84	9,16	140,00

PHARMACIE DAR BOUAZZA
ZAHZOUHI Amina
Dar Bouazza Ouled Jerrar BP 93
Tél. : 0522 29 01 74 - Dar Bouazza